

CHARTRE d'ENGAGEMENT RECIPROQUE ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL (BILAN de COMPÉTENCES OU FORMATION)

Mis à jour le 1^{er} juin 2026

CABINET ALCANDRE : OLIVIER GROOTENBOER

Nature de l'accompagnement : BILAN DE COMPÉTENCES ou FORMATION (rayer la mention inutile)

Si Formation, Intitulé de la Formation :

Prénom Nom du bénéficiaire :

Prénom Nom du consultant :

La loi (Art. L 900-2 du Code du travail) définit l'Accompagnement Professionnel comme une action permettant à des salariés ou demandeurs d'emploi "d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Le cabinet ALCANDRE, en qualité de Centre d'Accompagnement Professionnel, exprime sa volonté de promouvoir toute action visant à l'amélioration de la qualité du service et s'engage à :

- ✚ Créer les conditions pour que tout bénéficiaire soit acteur de son accompagnement professionnel ;
- ✚ Fonder sa démarche d'accompagnement sur la qualité de la relation instaurée, l'écoute et l'utilisation d'outils tels que le questionnaire d'évaluation et questionnaire de personnalité Golden ;
- ✚ Formaliser dans une convention les modalités de réalisation de l'accompagnement. Cette convention est signée par le bénéficiaire, le prestataire et, s'il y a lieu, le commanditaire ;
- ✚ Accompagner le bénéficiaire tout au long du programme ;
- ✚ Garantir au bénéficiaire un accompagnement par un conseiller référent tout au long de son accompagnement ;
- ✚ Remettre au bénéficiaire une synthèse écrite reprenant les éléments essentiels de l'accompagnement ;
- ✚ Assurer la professionnalisation des intervenants par la mise en place d'actions de formation continue adaptées ;
- ✚ Proposer au bénéficiaire un suivi après la fin du bilan pour faire le point sur sa situation (rdv à 6 mois) ;
- ✚ Le/La consultant(e) en accompagnement professionnel s'engage à accompagner chaque bénéficiaire durant toute la durée de son accompagnement et veille à :
 - Apporter tous les éclairages méthodologiques nécessaires au cours de votre réflexion et de vos travaux de l'accompagnement, en cohérence avec la méthodologie du Consultant.
 - Apporter les techniques qui vous permettront d'objectiver votre projet professionnel
 - Identifier vos éventuels besoins en formation ou VAE et vous aider à les mettre en œuvre après validation
 - Préserver la confidentialité des échanges

Le/la bénéficiaire s'engage à entrer dans une démarche active au cours de son accompagnement et à :

- ✚ Rencontrer régulièrement le consultant et respecter les rendez-vous définis d'un commun accord ;
- ✚ S'approprier la méthodologie, la mettre en œuvre et se montrer actif dans ses démarches de construction de projet ;
- ✚ Informer le consultant de tout changement dans sa situation personnelle ou professionnelle ;

Recrutement - Executive Search - Management de Transition

Executive Outplacement - Executive Bilan de carrière - Accompagnement de C-Levels et CEO (Mentoring, Coaching)

Prestataire de formation (réf. 11 92 21460 92), certifié Qualiopi 5-0616 pour les actions de Formation et de Bilan de compétences

ALCANDRE - 104, avenue Albert 1^{er} - 92500 Rueil-Malmaison - France

Tel: +33 (0)1 47 08 09 12 - www.alcandre.com - SARL au capital de 38000 Euros - RCS Nanterre 512 857 053

Le bénéficiaire est informé que ses données individuelles personnelles sont détenues par Alcandre sur des supports digitaux pour servir uniquement aux besoins de l'accompagnement, de son suivi et du reporting. Le bénéficiaire peut demander à y avoir accès et les faire modifier pendant l'accompagnement.

Le consultant ne peut en aucun cas se substituer au bénéficiaire dans le cadre du travail qu'il peut produire ou des décisions qui lui appartiennent de prendre. La réussite du projet professionnel du bénéficiaire passe naturellement par son implication, sa motivation et ses démarches actives de repositionnement professionnel.

Le respect de cette charte est un cadre de référence pour le bénéficiaire et le consultant, qui s'engagent mutuellement dans une logique de partenariat.

Date : Le :

CABINET ALCANDRE
OLIVIER GROOTENBOER

Signature du bénéficiaire



Signature du consultant

ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

COTE BENEFICIAIRE :

Vous avez donné votre accord pour réaliser votre accompagnement professionnel au cabinet ALCANDRE avec XXX et OLIVIER GROOTENBOER ;

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des engagements détaillés ci-dessous. En signant ce document, vous et le consultant, vous engagez à respecter les clauses qui lui sont attribuées afin de garantir le bon déroulement de cet accompagnement.

Le non-respect de ces conditions peut entraîner une interruption de l'accompagnement.

Je soussigné, XXX XXX, bénéficiaire, m'engage à :

- ✚ M'impliquer et coopérer en me mobilisant durant les séances dans le travail de réflexion engagé avec le consultant, en réservant le temps nécessaire à la construction du projet professionnel, en réalisant le travail prévu entre les rendez-vous (documents à remplir, recherches à effectuer en dehors du centre de bilan, professionnels à rencontrer...), et en transmettant les éléments et informations nécessaires au consultant pour m'accompagner au mieux.
- ✚ Respecter le planning fixé d'un commun accord et être présent aux rendez-vous préalablement définis avec le consultant. En cas d'empêchement pour un rendez-vous, prévenir dans les plus brefs délais et au plus tard 48 heures avant la date initialement prévue le consultant du centre (sauf cas de force majeure justifiée comme une maladie ou un accident) – à défaut la session sera facturée.
- ✚ Signer l'attestation de présence à chaque réunion, ainsi que l'attestation de remise du document de synthèse et remplir sur place, lors du dernier rendez-vous, le questionnaire de satisfaction de l'accompagnement fourni par Alcandre.

NB : En cas de décrochage, le consultant s'engage à relancer le bénéficiaire par mail, SMS et courrier avec AR. Sans réponse de la part du bénéficiaire dans les 20 jours suivant l'envoi du courrier, le consultant se verra dans l'obligation de clôturer l'accompagnement.

En cas de résiliation du contrat, abandon et absence par et du bénéficiaire, et après l'avoir relancé (appel téléphonique, e-mail, A/R), le prestataire se réserve le droit de facturer tout ou partie de la prestation en fonction des dépenses réellement engagées ou dépensées pour la réalisation de la prestation.

COTE CONSULTANT ALCANDRE :

Je soussigné, **XXX XXX**, consultant en accompagnement, m'engage à :

- ✚ Être le garant de la prestation et le guide du bénéficiaire ;
- ✚ Co-établir un plan d'action, un rythme, une organisation individualisée ;
- ✚ Respecter l'organisation et le planning prévu ;
- ✚ Suivre les différentes étapes de l'accompagnement ;
- ✚ Respecter la confidentialité de toutes les informations personnelles et professionnelles du bénéficiaire ;
- ✚ Être à l'écoute de l'accompagné et construire avec lui son projet ;
- ✚ Rendre compte à OLIVIER GROOTENBOER du bon déroulement du programme, des éventuelles difficultés rencontrées et, le cas échéant, proposer ou mettre en œuvre les ajustements nécessaires afin de garantir la qualité et la continuité de l'accompagnement.

Date : Le :

CABINET ALCANDRE
OLIVIER GROOTENBOER

Signature du bénéficiaire



Signature du consultant